

Le français à l'université et l'échelle des compétences du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues

Amar Ammouden
Doctorant, Université de Tizi-Ouzou
M'Hand Ammouden
Doctorant, Université de Béjaïa



Synergies Algérie n°9 - 2010 pp. 37-44

Résumé : *Si le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECR) est de plus en plus récurrent dans les discours des enseignants en Algérie, le recours à son dispositif d'évaluation à l'université est loin d'être une tâche facile, notamment à cause de l'existence d'une pléthore de descripteurs sur lesquels s'appuie cette échelle d'évaluation.*

Nous livrons dans cet article les résultats d'une première partie de cette étude qui a duré une année. Menée dans les universités de Béjaïa et de Tizi Ouzou, elle propose d'évaluer les compétences en français des étudiants conformément au système d'évaluation du Cadre.

Mot-clés : *Cadre européen - évaluation - test de niveau - compétence - niveaux du Cadre*

Abstract: *Common European Framework is increasingly present in the speech teacher in Algeria. However, using its assessment system at the university is not easy, particularly because of the great number of descriptors on which it is based.*

We present in this paper the first results of this study which lasted a year. It is conducted in universities of Bejaïa and Tizi Ouzou and proposes to assess the skills of French students in accordance with the evaluation system of the Framework.

Keywords: *European Framework - assessment - test level - competence - levels of Framework.*

المخلص : إذا كان الإطار الأوروبي المشترك العام المرجعي للغات قد لقي بالغ الأهتمام من طرف المعلمين في الجزائر ، يبقى التعامل مع جهازه التقويمي في التعليم الجامعي أمرا بعيد التحقيق ، خاصة بسبب تعدد المعايير التي يعتمد عليها هذا السلم التقويمي. سنعرض في هذا المقال النتائج الأولية التي انتهت إليها هذه الدراسة التي أجريت في جامعتي بجاية وتيزي وزو ، بغرض تقييم مهارات الطلاب في اللغة الفرنسية وفقا لنظام تقويم هذا الإطار ، والتي دامت عاما كاملا.

الكلمات المفتاحية : الإطار الأوروبي - التقويم - اختبار المستوى - الكفاءة - مستويات الإطار.

Introduction

L'évaluation est le parent pauvre de l'enseignement aussi bien en Algérie que dans le monde. Cela est sans aucun doute lié au fait qu'il n'existe pas un système unifié et complet d'évaluation à travers les différentes strates du système éducatif et des outils soigneusement triés et mûrement réfléchis qui servent de référence aux enseignants et aux spécialistes de l'évaluation et qui prennent en charge les différentes compétences de communication.

En effet, les enseignants n'évaluent le plus souvent que deux compétences (la compétence de compréhension et de production de l'écrit) sur quatre (ou sur cinq si l'on intègre la compétence interactionnelle). Les compétences de compréhension et de production orales sont presque toujours omises. Ce sont toutes ces lacunes dans l'évaluation que le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (Conseil de l'Europe, 2001) se propose de combler. C'est sans doute ce qui fait que sa notoriété dépasse aujourd'hui les frontières de l'Europe.

Dans un premier temps, nous allons évoquer les raisons qui nous poussent à proposer un test harmonisé sur les critères du Cadre européen. Nous décrirons ensuite les trois étapes de cette expérimentation visant à évaluer les compétences orales et écrites en français des étudiants à l'université et à les situer sur l'échelle des niveaux du Cadre.

1. Pourquoi adopter le système d'évaluation du Cadre ?

Le mérite du Cadre européen commun de référence pour les langues est de fournir aux enseignants et aux spécialistes des langues un cadre de référence dont la cohérence et la transparence sont soulignées par moult didacticiens et de mettre à leur disposition une même base pour concevoir les diplômes et les programmes. Même ses détracteurs reconnaissent aujourd'hui que la partie la plus importante de ce travail et la mieux connue reste celle consacrée à l'évaluation, où l'on trouve établie une large liste de descripteurs de compétences étalés sur six niveaux. Chacun de ces six niveaux est déterminé en fonction du nombre d'actes de communication que l'apprenant est en mesure d'accomplir.

Ainsi, l'adoption du modèle d'évaluation préconisé par le Cadre européen commun de référence pour les langues dans le système éducatif algérien nous semble primordiale à plus d'un titre. Tout d'abord, cela nous permet de situer les apprenants algériens, tous paliers confondus, sur l'échelle des niveaux du Cadre et de faire correspondre pour chaque niveau le manuel qui lui convient, puisque la plupart des manuels de langue qui voient le jour après l'année 2000 se conforment à ces différents niveaux du Cadre. D'autre part, cela nous permet d'élaborer des tests prenant en charge toutes les compétences de communication et tous les paliers de l'enseignement en Algérie. Enfin, cela nous permet de passer d'une évaluation fondée sur les savoirs à une évaluation fondée sur les savoir-faire et sur les compétences. Ainsi, dans le Cadre européen, on met en valeur la notion de « tâche » à accomplir par le locuteur/usager dans les multiples contextes auxquels il sera confronté dans la vie sociale. Cette notion de tâche est donc intimement liée à l'approche actionnelle.

Par ailleurs, tous les tests de langue connus aujourd'hui ont pour base le Cadre européen commun de référence pour les langues. Christine Tagliante, dans l'atelier intitulé «Le CECR et l'évaluation des compétences linguistiques des élèves et des enseignants» du colloque de la FIPF de 2007, affirme que le CIEP (Centre International d'Etudes Pédagogiques), a mis en place ces dernières années deux nouveaux diplômes fondés sur les 6 niveaux du CECR, à savoir le Test de Connaissance du Français (TCF) et le Diplôme Initial de Langue Française (DILF). De même que le DELF et le DALF sont harmonisés depuis 2005 sur les critères du Cadre (J. Letourneau et al., 2007).

Toutefois, les étudiants africains qui sont appelés à passer les tests que nous venons de citer sont confrontés à des difficultés de compréhension de certains items faisant appel à des références culturelles françaises. Ce point est déjà soulevé par les enseignants de FLE en Afrique lors de l'atelier que nous venons de citer. L'un des objectifs de ce test que nous proposons est justement de pallier ce problème.

2. Comment se servir du Cadre pour évaluer ?

Si la présentation dans le Cadre Européen de l'échelle globale des six niveaux communs de compétences et de la grille visant l'auto-évaluation (p.25 à 27) offre l'avantage d'être synthétique, il n'en demeure pas moins que le contenu de ces grilles est difficilement interprétable en termes de critères observables et donc évaluables. De ce fait, le recours aux grilles détaillant ces compétences en plusieurs séries de descripteurs est nécessaire (p.39 à 101). Celles-ci ont le mérite de réduire un peu ces difficultés.

L'étude des contenus de ces grilles et de certaines des recommandations véhiculées par le chapitre consacré à l'évaluation (p.135 à 147) nous laisse découvrir une diversité de principes et de critères que le CECR recommande de prendre en considération pour évaluer ou attribuer un niveau à un usager de la langue. En revanche, ceci nous place devant la difficulté, voire l'impossibilité de concevoir un test, aussi long soit-il, qui tienne compte des 514 descripteurs qu'offre le Cadre.

Devant une telle situation, il est recommandé d'opérer des choix en fonction du public et de varier, d'une épreuve à une autre au lieu que ce soit au sein de chaque épreuve (ce qui est impossible), notamment les types de compétences à évaluer, les situations de communication, les tâches et les genres de textes.

3. Première étape de l'expérimentation

Le test proposé dans cette première étape est destiné à un public diversifié (étudiants de différentes filières, lycéens, fonctionnaires, etc.), constitué de 164 candidats. Il est réalisé en vue de classer les étudiants inscrits aux cours intensifs de langue proposés par le CEIL (Centre d'Enseignement Intensif des Langues) de l'université de Béjaia, pour les répartir dans des groupes, conformément aux niveaux du Cadre.

3.1. Description du test n° 1

Comme le TCF proposé par le CIEP, notre test comporte cinq parties : une épreuve de compréhension de l'écrit, une épreuve de compréhension de l'oral, une épreuve de production de l'écrit, une épreuve de production de l'oral et une épreuve de connaissance de la langue. Quant à la compétence interactionnelle, elle est évaluée à travers les trois premières compétences citées. La différence est que notre test est noté sur 300 points, alors que celui du TCF est noté sur 650 points.

L'épreuve de compréhension de l'écrit est composée de deux sections : la première vise la compréhension d'énoncés courts (signalisations routières, slogans publicitaires, débuts de lettres administratives, citations, etc.) et le candidat a à chaque fois à répondre à une seule question sous forme de QCM.

La deuxième section propose des textes plus longs. Un fait divers est proposé, suivi d'une affiche du ministère de la santé sur les consignes de sécurité pour se protéger contre la grippe N1H1, suivi d'un texte à dominante argumentative sur les avantages et les inconvénients du téléphone portable et d'un texte narratif extrait de Petits poèmes en prose de Charles Baudelaire et intitulé « Le joujou du pauvre ». Quatre ou cinq questions sont posées à l'issue de chaque texte, sous forme de QCM également.

L'épreuve de compréhension de l'oral comporte également deux sections : la première permet de tester le degré de compréhension des échanges minimaux liés à des situations de communication quotidiennes, notamment des échanges où un des interlocuteurs recourt à l'utilisation des termes appartenant au registre familier ou argotique (acheter des clopes), ou d'une expression idiomatique (être dans les bras de Morphée). Six échanges leur sont proposés et chaque échange est suivi d'une question sous forme de QCM comportant quatre items.

La deuxième section comporte quatre supports. Ce sont des documents sonores dont la durée varie entre une et deux minutes. D'abord, une vidéo sur la préparation de la tarte au citron, ensuite un reportage sur les jeux en ligne, suivi d'un extrait d'interview avec Hélène Ségara. Enfin, il leur est proposé un extrait d'un journal radiophonique (Alger chaîne 3) sur la grève des transports. Chaque document est accompagné de quatre ou cinq questions sous forme de QCM à quatre items chacun.

L'épreuve de la production écrite comporte à son tour deux sections. Dans la première, il est d'abord question de compléter deux dialogues : le premier entre un journaliste et un boulanger et le second entre un enseignant et son élève. Ces deux dialogues sont suivis de la rédaction d'une annonce de transfert d'un magasin, puis d'une biographie de Marguerite Taos Amrouche à partir d'une chronologie proposée.

Dans la seconde section, il est demandé aux étudiants de rédiger le portrait physique du célèbre chanteur kabyle Lounis Ait Menguellet, à partir de sa photographie, puis de raconter une injustice qu'on a vécue ou dont on est témoin en évoquant les sentiments éprouvés. Enfin, il est question de rédiger

un texte argumentatif sur les bouleversements apportés par Internet dans la vie de l'homme.

L'épreuve de production orale consiste à donner son point de vue sur un sujet d'actualité et cela pendant dix minutes environ, ou à commenter une citation, ou à se présenter ou à présenter un ami, ou à raconter un événement marquant, etc. Le candidat tire d'abord au sort une question sur laquelle il réfléchit pendant cinq minutes avant d'y répondre.

Quant aux questions de l'épreuve de connaissance de la langue, qui sont au nombre de vingt quatre, elles portent essentiellement sur l'utilisation des pronoms et des prépositions, les rapports logiques et la concordance des temps, le discours rapporté et la passivation, etc. Il s'agit à chaque fois de choisir pour chaque phrase donnée, une suite possible parmi les quatre proposées.

3.2. Résultats du test

Ce qui retient notre attention quand nous observons les résultats de ce test (voir le tableau n° 1), c'est le taux considérable d'étudiants n'ayant pas encore acquis le niveau B1 après au moins neuf ans d'enseignement du français (153 étudiants sur 164, soit un taux de 93.29%). Ceci peut être expliqué d'abord par le fait que la plupart de ces étudiants sont inscrits aux cours organisés par le centre d'enseignement intensif des langues (CEIL) parce qu'ils savent pertinemment qu'ils ont des lacunes en français. D'ailleurs, la plupart des candidats au test sont issus de filières universitaires accueillant habituellement des étudiants dont le niveau en français est bas (langues et lettres arabes, sciences juridiques, etc.). En outre, certains d'entre eux nous ont même confié qu'ils ont délibérément évité de répondre à toutes les questions de peur d'être classés dans des niveaux supérieurs, ce qui ne leur permettra pas de suivre facilement les cours selon eux.

Nombre de Points	Niveau acquis	Niveau à acquérir	Nombre D'étudiants
De 0 à 50	A0	A1	00
De 51 à 100	A1	A2	51
101 à 150	A2	B1	102
De 151 à 200	B1	B2	11
De 200 à 250	B2	C1	00
250 à 300	C1	C2	00

Tableau n° 1 : Résultats du test n° 1

4. Deuxième étape de l'expérimentation

Les résultats de la première étape du test nous ont permis de situer la majorité des candidats qui l'ont passé dans le niveau A2. Ces résultats nous laissent supposer que, contrairement aux étudiants inscrits au CIEL de Béjaia, la plupart des étudiants inscrits en première année de licence de français auraient le niveau B1, ce que nous vérifierons par ce deuxième test qui leur est destiné. Cela nous a permis également d'adapter le test proposé à ce niveau supposé atteint par ce nouveau public.

4.1. Description du test n° 2

Ce test est donc proposé à 75 étudiants de première année de licence de français, dont 55 sont inscrits à l'université Mouloud Mammeri de Tizi Ouzou (licence ancien régime) et 20 à l'université Abderrahmane Mira de Béjaïa (système L.M.D.).

Il intervient dès les premières séances de l'année (avant d'entamer le programme). De ce fait, il peut également être proposé aux lycéens en fin de cursus. Il a pour objectif premier d'évaluer les compétences orales et écrites des étudiants au début du parcours, en vue de l'élaboration d'un programme dans le cadre du module de pratique systématique de la langue (ancien régime) et du module de l'Écrit (système L.M.D.).

Le test reprend l'essentiel des questions posées dans le précédent (test n° 1). Nous avons en effet gardé telles quelles les épreuves de production de l'écrit et de l'oral, ainsi que celle de la connaissance de la langue. Par contre, quelques questions jugées inadéquates au niveau B1 qu'il est sensé évaluer ont été supprimées. C'est le cas des premières sections des épreuves de compréhension de l'oral et de l'écrit, ainsi que les deux premiers documents de la seconde section de la compréhension de l'écrit (le fait divers et l'affiche).

4.2. Résultats du test

Comme ce test n'évalue qu'un seul niveau (B1), nous avons réduit son barème de notation à 100 points. Nous considérons donc qu'un étudiant qui a obtenu une note égale ou supérieure à 50 points a acquis le niveau B1.

Les résultats du test confirment l'hypothèse selon laquelle la majorité des étudiants ont acquis le niveau B1. En effet, sur les 75 étudiants ayant passé le test, 51 ont obtenu une note supérieure à 50 points, soit 68 %.

5. Troisième étape de l'expérimentation

Le test proposé dans cette dernière étape de notre expérimentation a pour objectif de vérifier les résultats obtenus dans la seconde étape de l'expérimentation et du même coup la validité de notre test.

Pour ce, nous recourons à un test conçu pour évaluer le niveau B1. Il est tiré de l'ouvrage de D. Chevallier-Wixler et al. (2006 :106-115).

Il s'agit de proposer ce test à une partie des mêmes étudiants qui ont passé le test n° 2 (ceux de l'université de Béjaïa), puis de confronter les résultats qu'ils ont obtenus dans les deux tests.

5.1. Description du test n° 3

Il comporte quatre épreuves permettant d'évaluer les quatre compétences fondamentales de l'oral et de l'écrit.

Dans l'épreuve de compréhension de l'oral, les étudiants auront à répondre à des questions sous forme de QCM, après avoir écouté trois courts enregistrements : un échange au sujet d'un voyage (01:63min), la présentation d'une invention (01:23min) et un court reportage (01:35 min).

L'épreuve de compréhension des écrits comporte deux supports. Le premier propose les caractéristiques de deux organismes offrant des formations de langue. Il s'agit d'opter pour celui dont les caractéristiques correspondent le plus aux vœux de deux étudiants souhaitant suivre un cours de français langue étrangère. Le second est un texte traitant d'un projet de recherche sur l'évolution du français à travers les âges suivi de questions de compréhension. Dans l'épreuve de production de l'écrit, il est demandé à l'étudiant de rédiger un texte argumentatif de 160 à 180 mots sur les changements importants (positifs ou négatifs) qu'a connus son pays.

Enfin, l'épreuve de production orale est constituée de trois activités : un entretien dirigé où il est question de parler de soi (de son passé, de ces activités, de ses intérêts, de ses projets, etc.), un exercice en interaction où le candidat exprime un point de vue à partir d'un court texte déclencheur et un jeu de rôle (exemple, justifier son retard à un cours).

5.2. Résultats du test

Les résultats de ce troisième test indiquent que 16 étudiants sur les 22 qui l'ont passé, soit un taux de 72.73%, ont obtenu une note égale ou supérieure à 50 points et ont ainsi acquis le niveau B1. Ce taux confirme une fois de plus l'hypothèse émise plus haut concernant le niveau des étudiants de première année de licence.

Test 2		Test 3		Test 2		Test 3	
N°	Note	Niv.	Note	Niv.	N°	Note	Niv.
E1	39,33	A2	37,50	A2	E11	54,13	B1
E2	44,66	A2	41,50	A2	E12	54,40	B1
E3	44,80	A2	48,50	A2	E13	55,20	B1
E4	50,20	B1	41,00	A2	E14	55,20	B1
E5	50,33	B1	52,50	B1	E15	56,00	B1
E6	50,33	B1	55,50	B1	E16	61,06	B1
E7	50,40	B1	51,50	B1	E17	61,20	B1
E8	51,30	B1	50,50	B1	E18	63,40	B1
E9	53,00	B1	55,50	B1	E19	72,06	B1
E10	53,20	B1	47,00	A2	E20	73,46	B1

Tableau n° 02 : Résultats des étudiants ayant passé les deux tests

Par ailleurs, la confrontation des résultats obtenus par les 20 étudiants qui ont passé les deux tests (deux étudiants n'ont passé que le test 3) nous conduit à tirer les conclusions suivantes (voir le tableau n° 2) :

- Les pourcentages des étudiants ayant le niveau B1 dans les deux tests sont très proches (85% dans le test n° 2 et 70% dans le test n° 3) ;
- Les moyennes générales des étudiants dans les deux tests sont d'ailleurs presque

identiques (54,68/100 dans le test n° 2 et 52,47/100 dans le test n° 3) ;

- Les résultats obtenus par la quasi-totalité des étudiants (17 sur 20, soit 85%) dans les deux tests leur permettent d'être classés dans le même niveau (A2 ou B1) ;
- Les résultats obtenus par chaque étudiant dans les deux tests sont le plus souvent très proches. L'écart est en effet inférieur à 04 points dans les résultats de 12 étudiants. Il est particulièrement réduit chez les étudiants E1, E7, E8, E12, E13 et E19;
- Quant aux écarts relativement importants (entre 4 et 14,9 points) constatés dans les résultats obtenus notamment par les étudiants E4, E10, E16, E17 et E18, ils résultent sans doute de certaines ambiguïtés dans les questions du test n° 3, signalées par les étudiants eux-mêmes. Toutefois, il est à noter que ces écarts n'ont d'impact sur le niveau attribué à l'étudiant que dans trois cas sur huit. Il s'agit des étudiants E4, E10 et E18.

Conclusion

Cette étude, à travers ses différentes étapes, nous permet d'affirmer que la majorité des étudiants inscrits en première année de licence de français dans les deux universités de Béjaïa et de Tizi Ouzou ont acquis le niveau B1 du Cadre européen. Il reste à déterminer le niveau des étudiants dans d'autres départements de français à travers le territoire national.

Nous pouvons également supposer, à partir de ces résultats, que le niveau des lycéens algériens, notamment en fin de cursus, mais aussi des étudiants inscrits dans la majorité des autres filières universitaires oscille entre les niveaux A2 et B1. Toutes ces suppositions font l'objet d'une étude en cours.

Par ailleurs, si nous avons pu prouver la validité du test conçu pour évaluer le niveau B1, celui qui est destiné à déterminer les six niveaux du Cadre devra être vérifié.

Ceci dit, les tests que nous avons conçus offrent l'avantage d'évaluer les cinq compétences fondamentales, à travers des tâches fondées sur les principes du CECRL et s'appuyant sur des genres textuels variés. Ils ont également le mérite de présenter des supports qui s'inscrivent dans le contexte social des publics auxquels ils sont destinés, ce qu'on peut reprocher à la majorité écrasante des tests utilisés aujourd'hui pour évaluer les compétences en français des apprenants, qui sont pourtant destinés essentiellement à des usagers étrangers au contexte français qui y domine.

Bibliographie

Chevalier-Wixler, D., Dayez, Y., Lepage, S. et P. Riba. 2006. *Réussir le DELF : niveau B1 du Cadre européen commun de référence*. Paris : Didier.

Conseil de l'Europe 2001. *Cadre européen commun de référence pour les langues : apprendre, enseigner, évaluer*, Paris : Didier.

Letourneau, J., Maga, H. et E. Ressouches. 2007. « Le point sur le Cadre européen commun de référence pour les langues », in *Franc-parler* : http://www.francparler.org/dossiers/cecr_evaluer.htm . Consulté en février 2010.